

Paris
27 juillet 1871
Lent avec
à la

CONSTRUCTION D'APPAREILS PERFECTIONNÉS
POUR LE CHAUFFAGE ET LA CUISINE
PAR LE GAZ
SYSTEME A. JACQUET BREVETÉ
S. G. D. G.



L. VIELLIARD & C^o
211, RUE LAFAYETTE
PARIS

Paris, le 26 juillet

Monsieur Ch Kemmerley Hall
14, rue des Moulins

Répondant à votre estimation du
25 courant relative à Caffaire Chén
nous vous dirons que nous ne sommes
pas disposés à renouveler les traites
en question.

Nous acceptons seulement ce, comme
nous l'avons écrit dans le temps
à M^s Chén

nous Reprenons au port bloca de £ 70
les 16 Caisses 6005/18 et 6064/65 que le
debiteur dit être ^{encore} intactes - à condition qu'elles
nous seront rendues en bon état Francs Paris
à votre domicile et le Client nous
souscrira une valeur pour les £ 6 18 6
de différence, plus les frais de protest des
deux traites, plus vos honoraires dans
cette affaire

Si le débiteur n'accepte pas, poursuivant
le paiement des deux traites que vous avez
entre les mains

Civilités empereurs

L. Vielliard & C^o

Bien entendu, si il acceptant, vous ne lui remettrez
les deux traites protestés que quand les marchandises
nous seront entrées, et qu'il aura tout souscrit

La traite pour la différence, et qu'il aura
accepté une traite de £ 9 18 6 pour les marchandises
que nous lui avons livrées de Paris
les 16 caisses - trois mois de date comptant